

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2021**

Le Conseil se réunit sur convocation du 10 Juin 2021 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (16 présents et 2 pouvoirs).

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire souhaite qu'un dossier complémentaire d'une délibération soit rajouté à l'ordre du jour ; personne ne s'y oppose. Ce dossier est rapporté.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Mai 2021.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS L'AFFAIRE SKOWRONEK

Monsieur le Maire rappelle que par requête en date du 09 Avril 2021, Mme Emmanuelle SKOWRONEK a déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble (38), un recours visant à l'annulation de l'arrêté du Maire du 09 Novembre 2020 portant autorisation du permis de construire modificatif n° PC07326317C1023M05.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ester en défense et désigne le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS, sis 87 Rue de Sèze / 69006 LYON pour représenter la commune.

Adopté à l'unanimité

**RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR
CONCERNANT LA DESAFFECTATION ET L'AFFECTATION
D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DES JACQUIERS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 Janvier 2021 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'engager les démarches nécessaires à la régularisation partielle de l'emprise du chemin rural dit des Jacquiers ; ainsi que l'enquête publique qui s'est déroulée à cet effet, en Mairie du 12 au 26 Avril 2021 inclus.

Il présente le rapport du Commissaire Enquêteur lequel a rendu le 17 Mai 2021 des conclusions favorables sur le projet communal, assorties d'une recommandation visant au reprofilage et à l'entretien de la nouvelle assiette du chemin rural.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION BROYEUR AVEC GRAND LAC

Monsieur le Maire rappelle que Grand Lac s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets avec pour principal objectif la diminution des quantités produites d'ordures ménagères et assimilées.

Le broyage des déchets de jardin vient en complément du développement du compostage sur le territoire qui a été mis en place depuis 2005, et renforcé par le compostage partagé et autonome en établissement depuis 2011.

Grand Lac possède 4 broyeurs de même modèle qu'il met à disposition à titre gracieux aux communes membres de l'agglomération du Lac du Bourget, réparties en 4 groupes : Ouest, Est, Nord et Chautagne. La commune étant chargée de mettre à disposition gracieusement pour le compte de Grand Lac le broyeur auprès de ses usagers (particuliers habitants de la commune).

Il convient de signer une convention qui fixe les conditions de mise à disposition du broyeur de végétaux avec Grand Lac.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU CONTRAT D'UN PERSONNEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe que le besoin ayant évolué, il propose de porter à 20h30 par semaine la durée de temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1er Septembre 2021, précédemment établi à 22h par semaine par délibération du 12 Juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 500,00 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds directs Réserves		1 500,00 €		
D 2111 : Terrains nus	1 500,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 500,00 €			
Total	1 500,00 €	1 500,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR (dossier complémentaire)

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des frais de cantine restent impayés, pour la somme de 0.10 €, somme inférieure au seuil de poursuite.

A la demande de la Trésorerie Municipale d'AIX-LES-BAINS, il convient de passer cette somme en « créance irrécouvrable ».

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Récré à Rêves

L'association ayant été dissoute, elle a soldé ses comptes et offert une table de ping-pong à la Commune. Elle sera prochainement installée vers le citystade.

Elections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 Juin, de 8h à 18h. Afin de respecter les gestes barrière, elles se tiendront à la salle des fêtes. La Commune ayant plus de 1000 habitants, il sera obligatoire de présenter une pièce d'identité.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Avril – Mai – Juin 2005 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge, le 15 Juin 2021

Bernard GELLOZ, Maire

